

NATIONS UNIES

CONSEIL

DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/COM.11/L.281

15 janvier 1957

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DE M. ALI NUR ABDI CONCERNANT
LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

AU PRESIDENT DES NATIONS UNIES

NEW-YORK

Mogadiscio, le 8 décembre 1956

Je vous envoie cette note pour votre examen, pour déposer la présente protestation contre l'Administration italienne en Somalie et demander réparation du préjudice causé pendant la guerre par les troupes italiennes, alors que je servais dans l'armée italienne.

Le Conseil consultatif des Nations Unies a recommandé à l'Administration italienne de me donner accès à un tribunal pour que je puisse faire valoir mes droits.

Le tribunal a ordonné le paiement immédiat de dommages-intérêts, mais l'Autorité administrante refuse d'exécuter le jugement.

L'Administration italienne ou le Conseil consultatif peuvent écrire à M. Vincenzo Poluzzi, ancien capitaine de l'armée italienne, qui vit actuellement en Italie, à Bologne, 6 Via Maggio, pour obtenir de lui une attestation écrite à mon sujet : j'ai été sous ses ordres et il est entièrement au courant de l'affaire.

J'espère obtenir réparation grâce à la sagesse du Conseil de tutelle.

Veuillez agréer, etc.

Ali Nur Abdi Dulbahante

Boîte postale No 53

Mogadiscio, Somalie